

Loiret → Actualités

ÉVÉNEMENT ■ Un débat public et un forum auront lieu les jeudi 19 et vendredi 20 novembre, à Orléans

L'Open Agrifood agrandit son rayon

À l'occasion de cette sixième édition, six débats citoyens se sont déroulés cet été afin d'alimenter les événements orléanais des 19 et 20 novembre.

Alexis Marie
alexis.marie@centrefrance.com

La sixième édition de l'Open Agrifood se terminera les jeudi 19 et vendredi 20 novembre, à Orléans, par un débat public puis un forum avec ateliers et tables rondes.

Un millésime à la saveur particulière puisque l'enjeu est d'élargir le cadre des débats et des publics afin de faire dialoguer les acteurs de la filière mais aussi les citoyens.

Trait d'union

L'Open Agrifood entend devenir le trait d'union entre les consommateurs et les acteurs économiques.

Dans cette optique, six débats citoyens ont déjà été organisés, de mai à juin, à Chartres (dans une ferme), Lille (dans un restaurant collectif), Montpellier (dans un supermarché), Vannes (à la chambre d'agriculture du Morbihan), Sarre-Union (dans une usine de trans-



DÉBAT PUBLIC. Il se tiendra le jeudi 19 novembre, à 18 h 30, au gymnase Barthélémy, rue Jeanne-Jugan, à Orléans. ARCHIVE

formation) et Sceaux (à la mairie). En plus de la dimension nationale donnée par la répartition géographique des réunions, ces échanges ont mis en lumière les attentes des Français en matière d'alimentation.

Le 20 novembre, les tables rondes porteront donc sur la production des aliments (la « faim » justifie-t-elle les moyens ?), l'économie de l'alimentation (quel parti « prix » ?) et les repères alimentaires (À quel « sain » se vouer ?).

➔ **J'y vais.** Jeudi 19 novembre, à 18 h 30, au gymnase Barthélémy (rue Jeanne-Jugan) à Orléans, débat public. Entrée libre.

Vendredi 20 novembre, de 9 heures à 16 h 30, au centre de conférences d'Orléans (9, place du 6-Juin-1944), forum avec ateliers et tables rondes. Tarif : 20 euros.

Inscriptions sur www.openagrifood-orleans.org

Cinq boîtes mystères seront ouvertes ce soir

Depuis le 1^{er} novembre, et jusqu'au 20, le centre-ville d'Orléans héberge une série d'animations et de jeux traitant de sujets actuels, en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

Manger local, consommer bio, trier ses déchets sont autant de sujets qui alimenteront cet Agrifood dans la ville.

Boîtes mystères. Cinq boîtes, cinq questions ! Installées en amont, elles poseront des questions piquantes issues des débats citoyens. Comme « Do you speak étiquette ? » À partir du 14 novembre, découvrez ce qu'elles renferment. Installées depuis le 6 novembre mais restées fermées, elles seront ouvertes ce jeudi soir, à 18 h 30, lors de l'inauguration de l'Agrifood.

Rallye des produits locaux. Au travers d'un rallye inédit en centre-ville, du 1^{er} au 18 novembre, il faut répondre à sept questions pour savoir quels aliments de pro-



BOÎTES. Elles ont été installées en ville.

duction locale se trouvent à Orléans. Des autocollants avec des QR code (et un lien internet) sont apposés sur les vitrines des commerçants participant au jeu.

Escape game. Le mystère de la grange sera aux Halles Châtelet du 14 au 19 novembre, puis le 20 au centre de conférences. Durée d'une partie : 40 minutes. Équipes de 3 à 5 joueurs. Abordable dès 14-15 ans. ■

FISCALITÉ ■ Réaction des maires du Loiret sur l'évolution des taxes foncières en dix ans

Une hausse expliquée par un contexte national

Les taxes foncières ont fortement augmenté entre 2008 et 2018. La République du Centre en a fait état, commune par commune, dans son édition du 8 novembre et sur son site Internet www.larep.fr.

Au-delà d'une erreur de chiffres sur le site Internet pour 42 communes commençant par un S (désormais rectifiée), Frédéric Cuillerier, président de l'Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret, s'est ému de l'impact psychologique de telles hausses sur les citoyens, à quatre mois des municipales. Et de mettre cet état de fait, indéniable, en perspective.

1 Les principes fondamentaux qui régissent la fiscalité locale. « Le conseil municipal ne porte pas seul la responsabilité de l'évolution de la taxe foncière et plus généralement de la fiscalité locale ». L'évolution de la taxe foncière comporte cinq paramètres : le taux communal (décidé par les conseils municipaux) ; le taux départemental ; le taux intercommunal ; l'augmentation des bases décidée, chaque année, par l'État



FRÉDÉRIC CUIILLERIER. Le président de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité du Loiret réagit. PHOTO CG

dans le cadre de la loi de finances, en général proche de l'inflation ; la revalorisation des bases liée à l'évolution qualitative et quantitative du bâti existant et nouveau. S'ajoute également, sur le bordereau fiscal, la part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Prenons Saint-Ay. Le taux communal (21 %) est resté stable sur 10 ans. Le total des taux incluant d'autres paramètres est, lui, de

39,65 % en 2018. Et l'évolution de la taxe foncière est de + 28,58 %, même si le taux communal est à 0 % de hausse.

2 Des dotations de l'État en baisse. La hausse des taxes foncières s'inscrit dans un contexte « de dotations de l'État en baisse depuis 5 ans, en moyenne de 35 %, sans concertation préalable », occasionnant « des difficultés de gestion ». Les recettes des communes équivalent, en moyenne, à la seule taxe

foncière. Ce désengagement de l'État « a fait peser sur les collectivités locales une très large part de son retour à l'équilibre budgétaire. Un effort que l'État ne s'est pas imposé à lui-même dans les mêmes proportions ! »

3 Des transferts de compétences non compensés. De multiples transferts de compétences de l'État vers les collectivités locales, « non compensés ou mal compensés, ont eu lieu au cours des dix dernières années, créant des charges supplémentaires nouvelles très importantes, pour les communes ».

L'instruction des permis de construire et du droit des sols en général ? De 25.000 à 30.000 € de coût annuel pour une commune de 3.500 habitants, sans contrepartie. Le remplacement de nombreuses agences postales par des agences postales communales ? 50.000 € d'investissements subventionnés pour moitié et 30.000 € en fonctionnement annuel (pour 12.000 € de participation de La Poste).

Le cumul de la baisse des dotations et des transferts non compensés pè-

sent lourd : « Seule une gestion très rigoureuse des deniers publics par les conseils municipaux a permis de maintenir les équilibres budgétaires et de ne pas baisser la qualité des services publics de proximité portés par les communes. »

4 De l'investissement malgré tout. Cette rigueur a aussi « permis de maintenir l'investissement des collectivités locales au niveau très élevé de 71 % de l'investissement national civil tout en limitant la part de l'endettement dans la dette publique à seulement 9,5 % ». Contrairement à l'État, les communes sont soumises à « la Règle d'or » financière : elles ne peuvent ni emprunter pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement ni avoir droit au déficit de fonctionnement. « C'est dire le rôle très important que jouent les collectivités locales dans la croissance nationale et l'emploi, en particulier dans le bâtiment et les travaux publics. L'État a récemment perçu ce rôle déterminant des collectivités locales et a relevé quelques-unes de ses aides à l'investissement local ». ■

Un congrès des maires

LE LOIRET À PARIS ■ Frédéric Cuillerier souligne la « saine et bonne gestion des deniers publics assurée par 500.000 élus locaux, pour la plupart bénévoles, qui n'ont d'autre ambition que de bâtir au quotidien pour leurs concitoyens un service public de proximité de qualité. Ils portent pour les Français un lien social très actif et généreux "au cœur de la République" ».

C'est ce discours qui sera mis en avant au Congrès national des maires et des présidents d'intercommunalité, à Paris, du 18 au 21 novembre. « On accueillera correctement le président de la République, mardi. Le budget alloué dans le projet de loi de finances est globalement stable pour les collectivités locales. Sur ce point, nous essayons de faire avancer des amendements pour un budget équilibré mais nous n'avons pas de revendications ».

(*) À lire dans *La Rep'* de demain, un article sur la réforme de la taxe d'habitation.